

Arrêté 2022-PG-094
Arrêté portant inscription sur liste d'admission
Examen professionnel d'avancement au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-560 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 10 du décret n°2001-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le procès-verbal de la réunion de jury d'admission en date du 6 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1er : Sont inscrits sur la liste d'admission au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe les lauréats dont les noms sont portés en annexe du présent arrêté.

Article 2 : L'inscription sur liste d'admission ne vaut pas recrutement.

Article 3 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Paris

Fait à Luisant, le 12 décembre 2022,

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 13/12/2022
et de la publication le : 13/12/2022

Par déléation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

Liste des candidats admis

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le



ID : 026-282600374-20221212-2022_PG_094B-AR

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - 2022
Avancement de grade

Jury d'admission du 06 décembre 2022

N° DOSSIER	CANDIDATS
22423	CARDONA Grégory
22563	DIEUX Mélodie
22461	DUBOIS Julien
22629	EMERY Stéphanie
22553	GASSAMA Abdel-Karim
22318	MORTIER Dorothée
22106	ROSE Stéphanie

Nombre de candidats admis : 7

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le



ID : 028-282800374-20221212-2022_PG_094B-AR